



Paris, le 16 septembre 2010

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC EXANE BNP PARIBAS

A partir du 16 septembre 2010 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2010 et renouvelable par tacite reconduction, la société Sanofi-Aventis a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- Une somme de 40 000 000 euros ;
- 0 titre Sanofi-Aventis.

Direction des Relations Investisseurs

Europe Tel: + 33 1 53 77 45 45 US Tel: + 1 908 981 5560
e-mail: IR@sanofi-aventis.com

Direction des Relations Presse

Tel: + 33 1 53 77 44 50
e-mail: MR@sanofi-aventis.com